

Conditions générales de vente

Conditions générales de vente et de livraison applicables aux ventes en Allemagne

Les conditions générales de vente et de livraison ci-après s'appliquent à toutes les opérations de vente et de livraison de la société MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG. Elles deviennent partie intégrante du contrat de vente individuel.

Nous reconnaissons les conditions du client ou de l'acheteur contraires ou différentes des conditions générales de vente uniquement si nous en avons expressément approuvé la validité par écrit. L'ensemble des accords conclus entre nous et le client dans le cadre de l'exécution du contrat doivent être consignés par écrit. Notre silence ne vaut pas accord. Toute passation de commande vaut acceptation, en tous points, de nos conditions générales de vente et de livraison. Dans le cadre d'une relation commerciale continue, ces conditions générales de livraison et de paiement s'appliquent à chaque commande même si celle-ci n'y fait pas référence.

1. Offre / Acceptation / Conclusion du contrat pour les commandes passées sur la boutique en ligne

Nos offres sont sans engagement en ce qui concerne le prix, la quantité, les délais et possibilités de livraison ; le contrat est formé uniquement à partir de la confirmation de commande écrite. Pour les commandes passées sur la boutique en ligne, après avoir effectué la commande, vous recevez un courriel confirmant sa réception, lequel ne constitue pas une acceptation de votre offre de conclure un contrat de vente. Dans ce cas également, une confirmation de commande, généralement envoyée par courriel, est nécessaire pour qu'un contrat soit conclu. Les informations figurant sur le support de commercialisation ne servent en principe qu'à décrire l'article ; elles ne sauraient en aucun cas garantir une caractéristique ou une propriété ou indiquer la prise en charge d'une garantie.

Les échantillons sont sans engagement quant à la qualité à livrer ; ils indiquent la nature générale des marchandises, mais pas leurs caractéristiques individuelles. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques nécessaires ou appropriées aux marchandises. Les différences mineures au niveau de la finition et de la qualité ainsi que les tolérances au niveau des dimensions, qui sont inévitables lors de la fabrication et de la transformation, ne donnent à l'acheteur aucun droit de réclamation concernant les marchandises. Dans la mesure où une commande doit être considérée comme une offre, nous pouvons l'accepter dans un délai de 3 semaines. Les renseignements donnés par téléphone ou courriel par des collaborateurs sont en principe sans engagement tant qu'aucune confirmation écrite sur papier à en-tête de l'entreprise n'a lieu.

L'offre de la boutique en ligne de MACHEREY-NAGEL s'adresse exclusivement à des entrepreneurs (section 14 du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch - BGB) ainsi qu'à des personnes morales de droit public, autorités et patrimoines séparés de droit public, mais pas à des consommateurs (section 13 BGB).

2. Prix

Les prix indiqués dans la liste des prix sont des prix nets en euros (EUR/€) sauf indication contraire, hors taxe sur la valeur ajoutée légale en vigueur indiquée séparément. La marchandise est facturée selon nos prix en vigueur à la date de livraison. Si un paiement dans une autre devise que l'euro (EUR/€) est convenu (devise étrangère), le vendeur se réserve le droit, au moment de l'établissement de la facture, de réduire ou de majorer sa créance de prix d'achat en devise étrangère de façon à ce que le montant indiqué sur la facture corresponde à la contre-valeur en euros calculée sur la base de la dette en devise étrangère au moment de la conclusion du contrat.

3. Forfait d'exécution / Livraison / Transfert des risques

Sauf accord contraire écrit, nos prix s'entendent départ usine, emballage non compris. Les frais d'emballage sont facturés séparément. Le montant de commande minimum pour les commandes passées en dehors de la boutique en ligne s'élève actuellement à 150,00 EUR net, hors TVA légale en vigueur. Pour les commandes inférieures à cette limite, nous facturons, sauf accord contraire, un forfait d'exécution de 15,00 EUR, hors TVA légale en vigueur. Le montant de commande minimum pour les commandes passées sur la boutique en ligne s'élève actuellement à 100,00 EUR net, hors TVA légale en vigueur. Pour les commandes inférieures à cette limite, nous facturons, sauf accord contraire, un forfait d'exécution de 15,00 EUR, hors TVA légale en vigueur. Pour les commandes par fax, nous facturons, sauf accord contraire, des frais de traitement supplémentaires de 30,00 EUR, plus la TVA légale applicable.

Si l'acheteur a et exerce un droit de rétractation ou de repentir, il supporte les frais de retour. Si la marchandise est envoyée à l'acheteur à sa demande, le risque de perte ou de détérioration accidentelle de la marchandise est transféré au client lors de l'envoi au client, au plus tard lorsque la marchandise quitte l'usine ou l'entrepôt. Ceci s'applique que l'envoi de la marchandise ait lieu depuis le lieu d'exécution ou non. Si l'acheteur ne l'a pas expressément prescrit, le choix du mode d'expédition est laissé à notre discrétion. Si le client prescrit le mode d'expédition, il supporte les frais supplémentaires éventuels. Il en va de même des augmentations des tarifs de transport intervenues après la conclusion du contrat, des éventuels frais supplémentaires dus à un détournement, des frais d'entrepôt, etc., à moins qu'une livraison franco de port ait été convenue. La marchandise ne peut pas être échangée ; les dispositions légales restent inchangées. En cas de fabrication sur commande, il se peut que des quantités inférieures ou supérieures pouvant atteindre 15 % soient livrées et facturées.

Si le retour de produits à l'initiative de l'acheteur pour une raison autre que la garantie est accepté, MN se réserve le droit dans tous les cas de prélever une taxe de retour, sous réserve du passage avec succès du contrôle de réception des marchandises. Cette taxe peut être égale à (a) 20 % de la valeur facturée pour les frais de transport, de contrôle des marchandises, d'emballage, d'entrepôt, etc. ou (b) la somme facturée à MN par un fournisseur parce que les produits retournés ne sont pas des produits catalogue ou (c) la perte économique subie par MN en raison du caractère invendable de la marchandise parce qu'il s'agissait d'une fabrication personnalisée sur commande.

4. Délais de livraison / Force majeure

Nous nous efforçons de respecter les délais de livraison que nous indiquons. La date de livraison est la date à laquelle la marchandise quitte l'usine ou l'entrepôt et, si cette date ne peut pas être déterminée, la date à laquelle la marchandise est mise à la disposition de l'acheteur. Si des mesures sont prises dans le cadre de conflits du travail, notamment de grève et de lock-out, et en cas de survenance d'obstacles imprévus indépendants de notre volonté (ex. pénurie de matières premières, force majeure), le délai de livraison est prolongé en conséquence ou les deux parties sont en droit de dénoncer le contrat à l'issue d'un délai de 8 semaines. En cas de retards de livraison pour les motifs précités, l'acheteur ne dispose d'aucun droit découlant des retards de livraison ou de la non-livraison. En cas d'indisponibilité partielle ou complète des sources d'approvisionnement, le vendeur n'est pas tenu de s'approvisionner auprès d'autres sources. Le vendeur a le droit de distribuer, à sa seule discrétion, les produits disponibles en tenant compte de ses propres besoins personnels.

5. Respect des dispositions légales

Conformément à la section 3 de l'ordonnance allemande portant interdiction de certains produits chimiques (Chemikalienverbotsverordnung), les matières et préparations très toxiques et toxiques ne peuvent être revendues à des entreprises commerciales que si celles-ci disposent d'une autorisation prévue à la section 2 al. 1 de l'ordonnance allemande portant interdiction de certains produits chimiques et si elles emploient une personne compétente. Ces produits ne peuvent être utilisés que conformément à leur destination. L'acheteur en a connaissance. Si les conditions précitées aux phrases 1 à 3 ne sont pas remplies, l'acheteur s'engage à nous en informer par écrit avant l'exécution de l'achat.

En passant commande, le client consent au traitement de ses données à des fins commerciales.

L'acheteur s'engage à ne pas exporter, réexporter, dérouter, transmettre ou rendre accessibles des produits ou prestations de services, informations techniques, documents, contenus ou tous produits de MACHEREY-NAGEL qui en découlent dans un pays ou à un ressortissant ou un habitant de ce pays auquel la loi ou d'autres dispositions dans leur version en vigueur, notamment les US Export Administration Regulations, imposent une restriction. La seule exception intervient si l'acheteur a obtenu l'autorisation écrite préalable de MACHEREY-NAGEL, de l'US Commerce Department et de toute autre autorité compétente. Toute violation des dispositions qui précèdent entraîne l'annulation immédiate de toute garantie de l'acheteur. Dans le cadre de leurs activités, les distributeurs de dispositifs médicaux et de diagnostics in vitro prennent en compte les exigences applicables avec toute l'attention requise. Ils respectent les obligations imposées aux distributeurs de tels produits par les règlements (UE) 2017/745 et 2017/746. Ils collaborent avec MACHEREY-NAGEL pour atteindre un niveau approprié de traçabilité de ces produits dans la chaîne de livraison.

6. Conditions de paiement

Sauf accord contraire, le prix d'achat est toujours payable dans les 30 jours à compter de la date de facture, sans déduction (y compris en cas de livraison contre remboursement). En cas de paiement à l'avance, le montant de la facture est payable immédiatement à la conclusion du contrat de vente, sans déduction. En cas de paiement par chèque, le chèque doit être tiré sur une banque allemande. Nous nous réservons le droit de répercuter au client les frais excessifs d'encaissement du chèque, notamment lorsque le chèque est soumis à des taxes de banques étrangères. Des conditions de paiement différentes doivent être confirmées par écrit par nos soins. Si le délai de paiement est dépassé, nous sommes contraints de prélever des intérêts de retard à concurrence des intérêts débiteurs habituels conformément aux dispositions légales ainsi qu'un forfait de 40 € conformément à la section 288 al. 5 BGB. Tout retard de paiement ou règlement défectueux du montant facturé nous donne le droit de suspendre les autres livraisons à l'acheteur jusqu'au paiement intégral du prix d'achat. En cas de retard de paiement et de doutes légitimes quant à la solvabilité de l'acheteur, un versement provisionnel ou une garantie peut être exigé à tout moment en lieu et place du mode de paiement convenu. Nous sommes en droit de dénoncer le contrat si la société de l'acheteur est dissoute ou si nous avons connaissance qu'un serment révélateur a été prêté ou qu'un changement de propriétaire de la société en lien avec les difficultés de paiement est intervenu.

Le vendeur se réserve le droit d'utiliser les paiements pour régler les factures échues les plus anciennes et les intérêts de retard et frais cumulés, dans l'ordre suivant : frais, intérêts, créance principale. Les acomptes et versements provisionnels doivent toujours être effectués avec la TVA en sus sur le territoire national.

7. Droits de propriété industrielle

Si des produits sont fabriqués selon les indications du client, celui-ci se porte garant que la fabrication d'un tel article ne porte pas atteinte à d'éventuels droits de propriété industrielle de tiers. Le client est responsable envers nous des dommages résultant de la revendication de droits de propriété industrielle.

8. Dommages et intérêts / Droit de recours

Les droits à dommages et intérêts de l'acheteur sont exclus en cas de manquement par négligence légère aux obligations du vendeur, de ses cadres et autres auxiliaires d'exécution, à moins que le manquement aux obligations ait causé un dommage résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou si l'obligation non respectée est une obligation contractuelle essentielle. Les obligations essentielles sont les obligations dont l'exécution rend possible la mise en œuvre en bonne et due forme du contrat et au

respect desquelles le partenaire contractuel se fie et peut se fier. Le montant des dommages et intérêts est limité au préjudice prévisible typique pour ce genre de contrats.

Si des remises qui réduisent de manière significative le prix catalogue ont été accordées à l'acheteur qui est un entrepreneur conformément à la section 14 BGB et revend les marchandises que nous livrons, l'octroi d'une remise doit être également interprété comme une compensation au sens de la section 478 alinéa 2 phrase 1 BGB. Dans ce cas, les droits de l'acheteur au titre de la section 478 al. 1, 2 en lien avec les sections 437 al. 1 n° 1, 439 BGB sont limités au droit à la livraison de remplacement de la marchandise défectueuse par une marchandise exempte de défauts. Pour les marchandises neuves, le délai de prescription des droits à garantie d'un acheteur qui est un entrepreneur au sens de la section 14 BGB est d'un an à compter de la livraison de la marchandise sauf si la date limite d'utilisation du produit acheté prévoit un délai plus court. La prescription d'un tel droit à garantie intervient au plus tôt deux mois après la date à laquelle l'entrepreneur qui revend nos marchandises a répondu aux réclamations du consommateur. Si les présentes conditions générales de vente et de livraison contiennent des dispositions contractuelles relatives à la responsabilité, celles-ci sont exhaustives. Toute autre responsabilité est exclue.

9. Conseils techniques, utilisation et transformation, descriptifs

Les conseils techniques d'application que le vendeur est amené à fournir verbalement, par écrit ou dans le cadre d'essais sont donnés en toute bonne foi, mais uniquement à titre indicatif et sans engagement, y compris en ce qui concerne d'éventuels droits de propriété industrielle de tiers, et ne dispensent pas l'acheteur de vérifier lui-même, et le cas échéant de valider, les produits livrés par le vendeur quant à leur adéquation avec les procédés et objectifs envisagés. L'application, l'utilisation et la transformation des produits échappent aux possibilités de contrôle du vendeur et, de ce fait, relèvent exclusivement de la responsabilité de l'acheteur. Les descriptifs de produits, indications de danger et notices joints doivent être respectés. Toute modification apportée unilatéralement au mode d'utilisation décrit et/ou toute modification apportée aux marchandises ou aux documents d'information a lieu à ses propres risques.

10. Réclamation / Droits à garantie / Règles de prescription

Tous les envois doivent être vérifiés dès réception. Les réclamations pour des défauts dans la marchandise ne peuvent être prises en compte que si elles sont faites par écrit dans les 8 jours ouvrables suivant la réception de la marchandise.

Si une réclamation est légitime, l'acheteur ne peut exiger qu'une livraison de remplacement. Si la livraison de remplacement n'a pas lieu, il a le droit, à sa discrétion, de dénoncer le contrat ou de réclamer une diminution du prix d'achat. Les autres droits à dommages et intérêts de l'acheteur sont ceux mentionnés au point 8. La marchandise faisant l'objet de la réclamation ne peut être retournée qu'avec notre consentement exprès. Pour les contrats de vente conclus avec des entrepreneurs, le délai de garantie de tous les droits est d'un an à compter de la livraison de la marchandise sauf si la date limite d'utilisation du produit acheté prévoit un délai plus court.

11. Réserve de propriété

Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement complet, y compris de tous les frais accessoires, du contrat de vente correspondant. Le vendeur a le droit, sans dénoncer le contrat, de récupérer la marchandise, de la vendre ailleurs ou d'en disposer autrement tant que le prix d'achat n'est pas payé en intégralité. Tant que la marchandise n'est pas payée en intégralité, l'acheteur doit la garder à titre fiduciaire pour le vendeur et la stocker séparément de ses biens propres et de ceux de tiers et entreposer la marchandise soumise à réserve de propriété en bonne et due forme et la garantir contre toute perte et détérioration à ses propres frais et l'identifier comme étant la propriété du vendeur. Si l'acheteur est un « commerçant » au sens du Code de commerce allemand (Handelsgesetzbuch - HGB), il doit déployer toute la diligence d'un commerçant avisé. Par les présentes, l'acheteur cède par anticipation au vendeur ses droits découlant de contrats d'assurance. L'acheteur doit informer immédiatement le vendeur en cas de saisie-attribution ou autres interventions de tiers sur la marchandise afin que l'action visée au § 771 du Code allemand de procédure civile (Zivilprozessordnung - ZPO) puisse être intentée. Si l'acheteur ne respecte pas cette obligation, il répond du dommage causé. Si le tiers ne peut pas rembourser au vendeur l'intégralité des frais de l'action visée au § 771 ZPO, l'acheteur répond de cette défaillance à notre égard. L'acheteur est en droit de revendre la marchandise soumise à réserve de propriété dans le cours normal des affaires tant qu'il remplit ses obligations

à l'égard du vendeur en bonne et due forme. Ceci ne vaut pas si une interdiction de céder la créance du prix d'achat a été convenue entre l'acheteur et ses acheteurs.

L'acheteur nous cède d'ores et déjà ses créances contre l'acheteur de la marchandise soumise à réserve de propriété à concurrence du montant final de la facture convenu avec nous plus les éventuels intérêts et frais (sur le territoire national, TVA comprise). Cette cession s'applique que la marchandise achetée ait été revendue sans ou après transformation. L'acheteur reste autorisé à procéder au recouvrement de la créance même après la cession, ce qui ne fait pas obstacle au droit du vendeur à recouvrer la créance. Lors de la revente, l'acheteur doit faire dépendre le transfert de propriété du paiement intégral de la marchandise par son acheteur. L'acheteur n'est pas autorisé à mettre en gage la marchandise, en transférer la propriété au titre de garantie ou la grever de toute autre charge. Le traitement ou la transformation de la marchandise achetée par l'acheteur est réalisé pour le vendeur. La réserve de propriété du vendeur se poursuit dans ce contexte. Si la marchandise achetée est traitée avec d'autres biens qui ne sont pas la propriété du vendeur, le vendeur acquiert la copropriété du nouveau bien au prorata de la valeur objective de la marchandise achetée par rapport aux autres biens traités au moment du traitement. Il en va de même en cas de mélange. Si le mélange intervient de telle manière que la marchandise de l'acheteur doit être considérée comme marchandise principale, il est réputé convenu que l'acheteur cède au vendeur un droit de copropriété proportionnel et conserve la propriété individuelle ou la copropriété créée pour le vendeur.

12. Protection des données

Nous enregistrons et utilisons des données pour la mise en œuvre des relations contractuelles et commerciales, dans le respect des dispositions du droit en matière de protection des données. En tant que personne concernée, vous disposez, à l'égard de MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG en qualité d'organisme responsable, des droits indiqués dans notre politique de confidentialité. La politique de confidentialité peut être consultée sur notre site internet www.mn-net.com.

13. Lieu d'exécution / Juridiction / Clauses / Droit applicable, etc

En cas de litiges découlant du présent contrat entre entrepreneurs au sens de la section 14 BGB, le tribunal dont relève le siège du vendeur est seul compétent. Le vendeur a toutefois le droit d'intenter une action auprès du tribunal compétent pour l'acheteur ou auprès de tout autre tribunal qui peut être compétent. Le lieu d'exécution est celui du siège social du vendeur. Le droit applicable en République fédérale d'Allemagne s'applique exclusivement. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue. Les clauses commerciales usuelles doivent être interprétées conformément aux Incoterms dans leur version en vigueur.

S'il est convenu que le vendeur supporte les droits de douane et taxes à l'importation du pays de destination, les augmentations de ces charges intervenant entre le moment de la confirmation de commande et celui de la livraison de la marchandise sont à la charge de l'acheteur. L'ensemble des autres taxes, impôts et frais liés au contrat de vente sont également à la charge de l'acheteur.

Pour les contrats entre entrepreneurs au sens de la section 14 BGB, la nullité d'une clause des présentes conditions générales de vente et de livraison n'affecte pas la validité des autres clauses. Les parties remplaceront la disposition invalide par une disposition qui se rapproche le plus du but économique visé, dans le cadre d'un accord individuel.

Les « Conditions générales de vente et de livraison applicables aux ventes en Allemagne » ont été rédigées en allemand et ont été traduites en anglais et en français ; en cas de doute quant à leur interprétation, la version allemande fait foi.

Dernière révision : 09/2022